

La réforme de la gouvernance en santé et services sociaux **Encore plus de gestion, toujours moins d'action**

Montréal, le 18 mars 2011 - La Coalition des tables régionales d'organismes communautaires (CTROC) s'inquiète du virage que prendrait le réseau de la Santé et des Services sociaux si le gouvernement va de l'avant avec le Projet de loi 127. En effet, les organismes communautaires dénoncent le virage managérial que souhaite imposer le ministre à notre système public de santé. Le Projet de loi introduit le suivi de la performance dans la loi sur les services de santé et les services sociaux. Loin d'être anodin, cet ajout est le maillon nécessaire à la mise en œuvre du Fonds de santé. « Ce Fonds nous a été présenté comme une mesure nécessaire au financement du réseau de la santé et des services sociaux. La population en générale croit que les sommes iront dans l'amélioration de l'accès aux services, mais c'est faux! », déclare Pierre Philippe Lefebvre, porte-parole de la CTROC.

Les sommes seront affectées, entre autres, aux établissements en fonction du volume de services rendus et conditionnellement à l'atteinte d'objectifs de performance fixés par le ministre. « En somme, les établissements ne seront pas financés en fonction de leurs besoins réel, mais bien relativement à leur productivité selon la logique du marché privé », rappelle Pierre Philippe Lefebvre. « Nous nous sommes opposées au Fonds de santé dès son annonce, pour son caractère régressif, mais aussi pour sa vision en regard des critères qui guideront la redistribution des sommes. Ce n'est pas aujourd'hui que nous allons y donner notre aval », ajoute-t-il.

L'autonomie des organismes communautaires encore une fois mise en péril

Le projet de loi prévoit aussi que les Agences de santé et de services sociaux devront s'assurer que les sommes qu'elles distribuent respectent les critères du ministre. « Est-ce que les organismes communautaires financés via le programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) devront se plier aux exigences du ministre? » questionne Monsieur Lefebvre. Les organismes communautaires ne font certainement pas partie du réseau de santé et des services sociaux. Si des collaborations peuvent exister entre le réseau et le milieu communautaire, cela demeure sur un mode volontaire. Le gouvernement adoptait la politique de reconnaissance de l'action communautaire en 2001. Dix ans plus tard, il faut encore rappeler cette politique au ministre. « La logique managériale et affairiste que prend le ministère de la Santé et des Services sociaux depuis plusieurs années met à l'épreuve les organismes communautaires qui doivent, à chaque fois, refaire les mêmes luttes », conclut M. Lefebvre.

- 30 -

La Coalition des tables régionales d'organismes communautaires (CTROC) regroupe 16 Tables régionales d'organismes communautaires œuvrant majoritairement en santé et services sociaux et provenant de toutes les régions du Québec. Elle est un lieu d'analyse et d'action sociale et politique qui permet de promouvoir les intérêts des organismes communautaires en santé et services sociaux, tous secteurs d'intervention confondus, et ceux des populations auprès desquelles ils interviennent.

Information : Gabrielle Pelletier, responsable aux communications, CTROC — 819-639-5545